

RÈGLEMENT 2008-11

RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MODIFIANT
LE RÈGLEMENT D'URBANISME ET LE
RÈGLEMENT SUR LES PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE DE L'ARRONDISSEMENT
DU PLATEAU-MONT-ROYAL CONCERNANT
CERTAINS PARCS ET ESPACES VERTS

VU les articles 110.4 et 145.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

VU l'article 88 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4);

À LA SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2008, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DÉCRÈTE :

1. Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) est modifié par le remplacement de l'ensemble des plans de l'annexe A par les plans joints comme annexe 1 au présent règlement et intitulés « ZONES, LIMITES DE HAUTEUR, TAUX D'IMPLANTATION MAXIMAUX ET DENSITÉS MAXIMALES, AIRES ET UNITÉS DE PAYSAGE, SECTEURS ET IMMEUBLES SIGNIFICATIFS et USAGES PRESCRITS ».
2. Le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18) est modifié par le remplacement du plan de l'annexe A intitulé « PLAN DES AIRES ET UNITÉS DE PAYSAGE » par le plan joint comme annexe 2 au présent règlement et intitulé « PLAN DES AIRES ET UNITÉS DE PAYSAGE ».

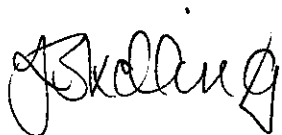
ANNEXE 1

PLANS INTITULÉS «ZONES, LIMITES DE HAUTEUR, TAUX D'IMPLANTATION MAXIMAUX ET DENSITÉS MAXIMALES, AIRES ET UNITÉS DE PAYSAGE, SECTEURS ET IMMEUBLES SIGNIFICATIFS et USAGES PRESCRITS» DU RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL

ANNEXE 2

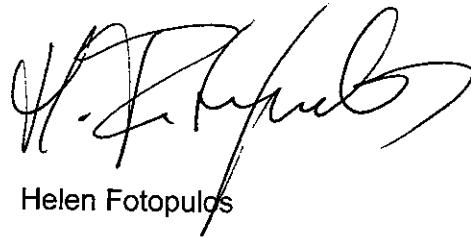
PLAN INTITULÉ «AIRES ET UNITÉS DE PAYSAGE» DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE L'ARRONDISSEMENT DU
PLATEAU-MONT-ROYAL

La secrétaire d'arrondissement,



Joanne Skelling, avocate

La mairesse de l'arrondissement,

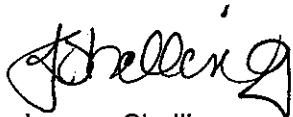


Helen Fotopulos

CERTIFICAT**DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION**

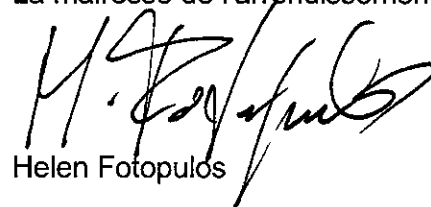
Avis de motion	7 juillet 2008
Résolution d'adoption	2 septembre 2008
Publication complétée	10 octobre 2008
Entrée en vigueur	8 octobre 2008

La secrétaire d'arrondissement,



Joanne Skelling, avocate

La mairesse de l'arrondissement,



Helen Fotopulos

